

Ministère de la Communauté française

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

1010 Bruxelles , le 05 Oct 2001
Boulevard Pachéco, 19, Bte 0
02 / 210.58.52

Monsieur Jacques LEFERE
Administrateur délégué
CPEONS

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

Ref.: YD / Dossier pédagogique 3148

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

----- Unité de formation : INFORMATIQUE - INTRODUCTION A ACCESS (CONVENTION CF)
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE
TRANSITION
Code Référence : 754492U21X2
Domaine : 709 Economie-SE:informatique

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,



Julien Laermans

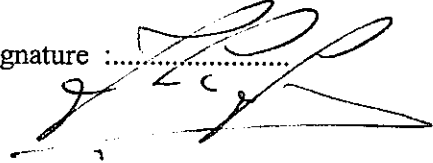
Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Mme Steels (02/210.58.42) ou Mr Dejardin (02/210.58.42)

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**DOCUMENT 8 bis****DOSSIER PEDAGOGIQUE****UNITE DE FORMATION****1. La présente demande émane du réseau :**

- Communauté française
 Provincial et communal
 Libre confessionnel
 Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : *J. LEFERÉ*

Date et signature :


2. Intitulé de l'unité de formation :**Informatique - Introduction à Access (Convention CF)**

CODE DE L'U.F. : <i>754492 U21X2.</i>	CODE DU DOMAINE DE FORMATION : <i>709</i>
---------------------------------------	-------------------------------------------------

3. Finalités de l'unité de formation :

Reprises en annexe n° 1 de 1 page(s)

4. Capacités préalables requises :

Reprises en annexe n° 2 de 1 page(s)

5. Classement de l'unité de formation :

- Enseignement secondaire de :
 du degré : transition inférieur qualification supérieure supérieur

 Enseignement supérieur de type court Enseignement supérieur de type long**Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur**

Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="checkbox"/>	Technique	<input type="checkbox"/>
Economique	<input type="checkbox"/>	Economique	<input type="checkbox"/>
Paramédical	<input type="checkbox"/>	Paramédical	<input type="checkbox"/>
Social	<input type="checkbox"/>	Social	<input type="checkbox"/>
Pédagogique	<input type="checkbox"/>	Pédagogique	<input type="checkbox"/>
Agricole	<input type="checkbox"/>	Agricole	<input type="checkbox"/>
Maritime	<input type="checkbox"/>	Maritime	<input type="checkbox"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : oui non**7. Constitution des groupes ou regroupement :** Repris en annexe n° 3 de 1 page(s)**8. Programme du (des) cours :** Repris en annexe n° 4 de 1 page(s)**9. Capacités terminales :** Reprises en annexe n° 5 de 1 page(s)**10. Chargé(s) de cours :** Repris en annexe n° 6 de 1 page(s)

(1) Cocher la mention utile

(2) A compléter

(3) Réservé à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

ANNEXE 1

FINALITÉS DE L'UNITÉ DE FORMATION

Informatique - Introduction à Access (Convention CF)

1. FINALITÉS GÉNÉRALES.

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleur insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ◆ répondre aux besoins de demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels..

2. FINALITÉS PARTICULIÈRES.

Cette unité doit permettre aux utilisateurs de P.C.

- ◆ de travailler de manière autonome sur un P.C.;
- ◆ d'exploiter un logiciel type gestionnaire de base de données dans ses fonctionnalités élémentaires pour le traitement d'enregistrements et la rédaction de documents simples (rapports, états, requêtes).

ANNEXE 3

CONSTITUTION DES GROUPES ET REGROUPEMENTS DE L'UNITÉ DE FORMATION

Informatique - Introduction à Access (Convention CF)

Il est conseillé de ne pas organiser de groupes comportant plus de deux étudiants par poste de travail ou plus de vingt étudiants par groupe.

Le matériel devra respecter les recommandations liées aux logiciels utilisés.

ANNEXE 5

CAPACITÉS TERMINALES DE L'UNITÉ DE FORMATION

Informatique - Introduction à Access (Convention CF)

Pour atteindre le seuil de réussite,

- ◆ face à un système informatique connu et sur lequel sont installées les versions de Windows et d'Access utilisées durant l'apprentissage,
- ◆ en respectant les règles et contraintes d'utilisation de l'équipement et du matériel informatique,
- ◆ en utilisant les commandes appropriées,

l'étudiant sera capable:

- ◆ de créer une base de données monotable
- ◆ d'y associer un formulaire,
- ◆ de l'utiliser pour fournir un état,
- ◆ de générer un document qui sera sauvegardé et imprimé.

A l'issue de la formation, l'ensemble des fonctionnalités figurant au programme auront été utilisées dans la production de l'apprenant.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte

- ◆ de l'efficacité des procédures employées,
- ◆ de la rigueur dans le respect des consignes et des contraintes,
- ◆ du degré d'autonomie atteint dans l'apprentissage.

Tableau de concordance relatif à l'unité de formation

« Informatique : Introduction à Access (convention CF) »

Date de dépôt :

Date d'approbation :

Date d'application provisoire :

Date limite d'application :

	Code de référence régime I provisoire	Code du domaine de formation	Intitulé régime I provisoire	Code de référence régime I provisoire	Code du domaine de formation	Intitulé régime I provisoire
S E C T I O N						
U F	754492U21X2	709	Informatique : Introduction à Access (convention CF)	754492U21X1	709	Informatique : Introduction à Access (convention)